

**Travailler à  
se rendre malade,  
c'est terminé.**



**Demandes  
sectorielles  
exclusives à l'APTS**

**Demandes  
intersectorielles  
APTS et FIQ**

**negoaps.com**

# Principales demandes sectorielles exclusives à l'APTS

## AMÉLIORER LES CONDITIONS SALARIALES

Reconnaître à sa juste valeur le travail de plusieurs catégories d'emplois, notamment celles de psychologue et d'avocat-e, qui se font offrir des conditions salariales nettement plus avantageuses à l'extérieur du réseau de la santé et des services sociaux

Améliorer la définition d'expérience pertinente en facilitant la reconnaissance de l'expérience acquise dans un autre titre d'emploi et aux fins de classement dans l'échelle salariale

## BONIFIER DES PRIMES ET DES MONTANTS FORFAITAIRES

Élargir la prime et les congés mobiles en psychiatrie

Élargir la prime de soins critiques/soins critiques majorés

Élargir la prime en centre jeunesse et l'appliquer aux résidences à assistance continue

Ajouter une prime de coordination professionnelle pour les personnes salariées techniciennes

Ajouter une prime d'accompagnement de stagiaire et d'orientation

Demander plusieurs autres primes, notamment pour les milieux suivants : soins palliatifs, établissement carcéral, universitaire ou spécialisé, CHSLD

Améliorer les montants pour couvrir les frais de stationnement et les indemnités de repas dans l'exercice des fonctions

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN CENTRE JEUNESSE

Bonifier le soutien clinique et en matière de développement de la pratique professionnelle des personnes salariées

Reconnaître l'expertise et le jugement professionnel des intervenant-e-s

Revoir la pondération des charges de travail en fonction de la complexité des cas

Mettre en place un plan d'intégration du nouveau personnel

## **S'ATTAQUER À LA SURCHARGE DE TRAVAIL**

Moderniser la convention collective pour que les mécanismes de prévention prévus à la Loi sur la santé et la sécurité du travail s'appliquent au secteur de la santé et des services sociaux; demander l'intégration à cette loi de la protection de l'intégrité physique et de l'intégrité psychologique

### **Améliorer la planification de la main-d'œuvre**

Créer des postes afin que toute personne salariée soit minimalement détentrice d'un poste à temps partiel

Maintenir un nombre suffisant de postes ou d'heures par poste pour chacun des titres d'emploi et centres d'activités

Mettre en place des mesures concrètes pour favoriser la conciliation famille-travail-études

Créer des titres d'emploi supérieurs pour toutes les catégories de niveau technique

### **Améliorer l'organisation du travail**

Mettre en place des comités paritaires en organisation du travail exclusifs à l'APTS

Améliorer les mécanismes d'échange pour que la mise en place de projets spécifiques (comme OPTILAB et l'OCCI) soit plus rapide et efficace

Améliorer les délais de traitement des plaintes pour traiter les situations de surcharge de travail et les problèmes liés aux conditions d'exercice

Reconnaître le temps supplémentaire pour le personnel professionnel et technique

Instaurer des mesures visant à diminuer l'utilisation d'indicateurs de performance et d'outils niant l'autonomie professionnelle et le jugement clinique

Instaurer des mesures visant le soutien à l'expertise et à la pratique professionnelle et la pondération des charges de travail

## **BONIFIER LES VACANCES ET LES CONGÉS**

Ajouter une 5<sup>e</sup> semaine après 20 ans de service

Ajouter une 6<sup>e</sup> semaine après 25 ans de service

Reconnaître toutes les années de service dans le réseau de la santé et des services sociaux

Augmenter le nombre de jours de congés pour décès et l'adapter à la réalité d'aujourd'hui

## **AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**

Rembourser le montant du permis de pratique (ordre professionnel)

Augmenter les budgets de formation

Améliorer les règles pour favoriser l'obtention de formation adaptée à la réalité professionnelle

# Demands intersectorielles APTS et FIQ

## L'alliance APTS-FIQ, c'est 131 000 raisons d'unir nos forces sur le terrain.

**Pour nos membres, qui sont plus de 85 % de femmes, nous demandons une augmentation salariale de 12,4 % sur 3 ans, dont 7,4 % en rattrapage salarial afin de :**

- rattraper les retards historiques de rémunération des salarié-e-s du réseau
- protéger le pouvoir d'achat des membres

La relation d'aide et la dispensation de soins et services est un travail considéré comme naturel pour les femmes et systématiquement dévalorisé, ce qui influe de manière importante sur la valeur économique du travail. Les écarts négatifs des salaires se perpétuent – jusqu'à 20 % d'écart avec ceux d'autres services publics - et s'accumulent d'année en année.

**Il est plus que temps de reconnaître la valeur économique de votre travail et de mettre fin à la discrimination salariale.**

### Retraite

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est en bonne santé financière. Certaines modifications s'avèrent nécessaires pour permettre la rétention des personnes actives sur le marché du travail, notamment :

- diminuer le coût d'une retraite anticipée
- assouplir le programme de retraite progressive

### Droits parentaux

Consciente de l'importance de la conciliation famille-travail pour ses membres, l'alliance APTS-FIQ est la seule qui a des demandes spécifiques pour les parents :

- doubler les congés pour les rendez-vous de suivi de grossesse
- rendre plus flexible la prise de congés ou de vacances à l'occasion d'un congé de maternité ou d'un congé parental
- indemniser équitablement la salariée enceinte ou qui allaite

### Disparités régionales

On ne peut pas laisser tomber les Québécois-es et les membres des Premières Nations qui vivent loin des grands centres ou dans des communautés isolées. Ils et elles ont droit aux mêmes services que les autres. C'est pourquoi il faut entre autres :

- élargir la portée de la prime de rétention et d'isolement ainsi que l'accès aux sorties
- ajouter des localités dans certains secteurs nécessitant une prime d'éloignement
- exiger l'atténuation par l'employeur du préjudice fiscal lié aux bénéfices

**131 000 RAISONS  
D'UNIR NOS FORCES**

